

Projet d'arrêté du Gouvernement en conseil

ayant pour objet le classement comme monument national de la maison gothique sise 20d, rue André Duchscher, inscrite au cadastre de la Commune d'Echternach, section B d'Echternach, sous les numéros 306/1671 et 305, appartenant au Domaine de l'État

Avis du Conseil d'État

(24 octobre 2017)

Par dépêche du 11 juillet 2017, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet d'arrêté du Gouvernement en conseil sous rubrique. Au texte du projet d'arrêté étaient joints un rapport de la séance du 19 octobre 2016 de la Commission des sites et monuments nationaux, un avis du ministre des Finances du 3 mars 2017, un plan cadastral, une description des parcelles ainsi qu'une documentation photographique de l'immeuble à classer.

Le Conseil d'État approuve le projet d'arrêté lui soumis pour avis.

Observations d'ordre légistique

Intitulé

L'intitulé n'est pas à faire suivre d'un point final, étant donné que les intitulés ne forment pas de phrase.

Article 1^{er}

Les lettres « er », figurant en exposant, ne sont pas à souligner.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 19 votants, le 24 octobre 2017.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Wivenes